Le temps qu'il fera

Légère neige locale ce soir et demain.

DIMANCHE, LE 20 DECEMBRE
IVe dimanche de l'Avent.
Lever du soleil, 7 h. 39.
Coucher du soleil, 4 h. 19.
Lever de la lune, 10 h. 49.
Coucher de la lune, 8 h. 25.
Premier quartier, le 24, à 3 h. 31 m. du matin.
LUNDI, LE 21 DECEMBRE
Saint Thomas, martyr.

LES DROITS DE LA LANGUE FRANÇAISE

CONFERENCE DE M. ARMAND LAVERGNE

Le député de Montmagny a exposé hier soir au couvent d'Hochelaga les raisons qui militent en faveur de la conservation de notre langue au Canada. — Discours de M. P. E. Lamarche.

Vers huit heures et demie, aux applaudissements répétés de l'auditoire, M. Armand Lavergne, suivi du président de la conférence patriotique organisée au profit des familles pauvres, M. J. B. Beaudoin, de M. Paul - Emile Lamarche, député, du Docteur Garceau, d'Hochelaga, du Rév. Père Lamarche, O.P., et d'un grand nombre d'autres personnages tant civils que religieux, gravissait l'estrade de la salle des promotions du Couvent d'Hochelaga, pendant qu'une chorale de jeunes enfants, sous la direction d'un frère des Ecoles Chrétiennes, exécutait une jolie cantate intitulée: "Canadiens, en avant."

Puis M. Beaudoin déclare que le conférencier n'a pas besoin d'être présenté à son auditoire et lui cède partant la place au milieu de nouvelles salves d'applaudissements.

M. ARMAND LAVERGNE

Le premier acte de M. Lavergne est de féliciter les organisateurs de la soirée d'avoir pensé aux Canadiens pauvres quand tant d'autres s'occupent des nécessiteux à l'étranger.

Il est venu puiser des forces dans ce milieu patriotique, dit-il, car dans un mois, il doit donner la même conférence sur les droits de la langue française à Ottawa — et en français. Où le père a passé, passera bien l'enfant, ajoute-t-il, aux applaudissements de tous.

Voici en résumé ce discours qui fut haché d'applaudissements.

En 1830, Montalembert, arrêté pour avoir ouvert une école sans la permission du gouvernement, ramasse une croix dans la rue et la prend comme emblème directrice de sa vie. La vie de l'homme est peu de chose, mais consacrée à une petite chose elle peut grandir avec. J'ai consacré la mienne à une grande et noble cause à laquelle je suis resté attaché au milieu des bouquets, des applaudissements intéressés, des avalanches de pierres très franches et de trahisons plus franches encore ; heureux si l'on peut dire de moi cette parole d'Edouard Drumont : " Il n'a peut-être pas fait beaucoup de bien, mais il a empêché un peu de mal."

C'est de cette grande cause de la langue — qui est nôtre — que je parlerai : de ce qu'elle a eu à souffrir de ses ennemis et quelquefois de ses enfants ; aussi des devoirs que nous avons envers elle.

Après la cession de notre pays à l'Angleterre, l'usage de notre langue nous a été garanti à nos pères que par la clause accordant aux colons français la jouissance de leurs droits. Avec ce sentiment de justice qu'on est convenu d'appeler le fair-play, sentiment qui de nos jours a nom de " British fair-play " quand le traité de Paris eut disparu, on imposa aux Canadiens-français le serment du " test " et la langue anglaise jusqu'à ce que la révolution américaine entraîna le rétablissement du français, en 1774, par l'Acte de Québec. De nouveau proscrite par l'Acte d'Union, la langue française fut rétablie en 1844, grâce aux efforts de Lafontaine et de ses amis, car les hommes de ce temps-là n'étaient pas comme ceux d'aujourd'hui partisans des compromis honorables. Mais c'est le passé.

LA CONSTITUTION DU CANADA ET LA LANGUE FRANÇAISE.

En 1867, lors de la Confédération, notre langue fut reconnue comme officielle par l'article 133 de la Constitution. Voilà pour le texte.

Pour ce qui est de l'esprit de la loi, l'on vit en 1892 Dalton McCarthy demander la proscription du français. Mais il se trouva un homme, un Anglais, Sir John MacDonald, qui eut le courage de dire qu'il n'y avait plus de conquis ni de vainqueurs mais un peuple canadien parlant l'anglais ou le français avec les mêmes droits et privilèges de langue et de religion.

Comment le pacte fédératif a-t-il été observé?

Pendant que Québec accordait à la minorité anglaise le traitement le plus généreux qu'une minorité ait jamais reçu, dans les provinces réputées anglaises, la minorité française voyait ses privilèges disparaître et à tel point en Ontario surtout que les Canadiens-français y sont obligés de lutter pour leur existence même après cent cinquante ans de vie commune. Les Canadiens-français n'ont jamais trouvé cependant que leur langue était un empêchement pour défendre le drapeau britannique au prix même de leur sang!

On impose à des Canadiens-français, alors que la Constitution proclame l'égalité des langues et des races, on impose à une minorité, par les services rendus, un traitement que les Prussiens n'ont pas osé imposer aux Alsaciens-Lorrains pas plus que l'Angleterre aux Boërs après trois ans de guerre.

Il est temps qu'on sache de quoi se compose le Canada. Il est temps qu'on sache à qui est le pays. Il est temps que vous aussi sachent à qui est ce pays. Je dirai ici ce que j'ai répété à plusieurs reprises en Ontario: "Nous sommes ici pour y rester comme catholiques et français!"

On nous clame que nous sommes une minorité. Qu'est-ce qu'une minorité? D'après le recensement il y a au Canada trois Anglais pour un Canadien-français. Mais la partie est égale! C'est comme ça que nos pères se battaient.

Si l'on veut que la Confédération subsiste; si l'on veut que le Canada reste britannique il faut que l'on cesse de discuter ces questions de langue; il faut que l'esprit de 1867 vive; il faut que l'on reconnaisse pour les nôtres les mêmes droits et privilèges — non seulement dans le Québec dont on veut faire en quelque sorte une réserve sauvage, mais depuis l'Atlantique jusqu'au Pacifique, depuis la Colombie Britannique jusqu'à la Nouvelle-Ecosse, en passant par l'Ontario.

Mais revenons un peu à l'histoire du passé. Et M. Lavergne fait l'exposé de la situation égalitaire faite au français et à la religion catholique dans l'Ouest en 1870 et 1875, avec la répudiation de ces droits et privilèges de la Confédération en 1890 et le compromis Laurier-Greenway.

En 1905, lors de l'érection en provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, on s'appuyait, le 21 février, sur le roc de la Constitution et l'on en descendait le 21 mars pour mettre ces provinces sous un régime à peu près semblable à celui de Laurier-Greenway pour le Manitoba. En 1912, avec le changement de gouvernement vint l'annexion du Kéwatin, aux catholiques duquel l'on ne voulut même pas garantir une demi-mesure de justice. On n'en donna aucune.

M. Lavergne salue en M. Paul-Emile Lamarche, un des rares députés de Québec, qui, dit-il, ne faillirent pas alors à leur drapeau.

Il décrit la situation insuffisante du français dans l'Ouest: dans un pays, dit-il, où les deux langues jouissent de l'égalité constitutionnelle. (Honte, honte, crie-t-on).

Dans l'Ontario, les écoles séparées étaient concessions officiellement même avant 1867. Aujourd'hui l'on veut enlever aux nôtres nos droits à leurs écoles. On n'y réussira pas. Il s'y donne de grands exemples de réveil, de combats et de lutte. Les Canadiens-français ontariens vaincront et ils auront des écoles françaises, si l'on veut que le Canada reste canadien et britannique. (Bravo).

Mais sortons des terrains brûlants et passons dans des domaines où les droits du français sont clairement établis par l'article 133 de la Constitution qui dit qu'à Ottawa les deux langues sont officielles au Parlement et pour les actes du Parlement. Et le conférencier passe en revue les différents ministères qui s'élaborent les "actes du Parlement" et où la seule langue anglaise a cours. Les timbres-poste, les monnaies, les timbres de l'accise — pays avec les timbres des Canadiens-français — sont des "actes du Parlement" et ne sont étiquetés qu'en anglais.

Nos grands Canadiens, confits dans leur conciliation, disent que ce sont des vétilles, des petites questions. Mais ma fierté nationale s'en révolte! Au Transvaal la monnaie et les timbres portent des inscriptions hollandaises et anglaises; en Egypte, que l'Angleterre vient de s'annexer, les timbres sont imprimés en caractères arabes et français. Les cartes postales de tous les pays civilisés sont en deux ou trois langues et quand l'ex-ministre des Postes, l'honorable M. Pelletier, établit la carte postale bilingue il fallut susciter une révolte pour en faire ainsi que le ministre de la milice fallait aussi mettre ses armées sous un pied qui n'avaient pas été occupées dans les assemblées politiques. (Rires).

Dans la vie de tous les jours, dans les services d'utilité publique on ostracise le français et nous avons dû faire adopter une loi pour les forcer à reconnaître aux Canadiens-français le droit d'être compris dans leur langue.

M. Lavergne cite quelques exemples typiques d'abus sous ce rapport et énumère les bienfaits pratiques que nous retirerons de l'emploi plus considérable de notre langue en tout et partout. Les marchands qui s'adressent au ministère du Commerce à ce sujet apprendront que dans quatre pays la langue de correspondance d'affaires est le français, mais qu'il y en a vingt-deux où c'est le français.

LE FRANÇAIS REMPART CONTRE L'AMERICANISATION.

Pour être un homme instruit de par le monde il faut savoir le français.

Pour que le Canada reste britannique il importe que le français subsiste à cause de notre frontière imaginaire qui nous sépare de nos voisins, et parce qu'il n'y a que la différence entre le Canadien-anglais et l'Américain tandis que des siècles de civilisation différente nous séparent de ce dernier. Lord Elgin disait qu'à son époque : les derniers coups de canon du Canada seraient tirés par un Canadien-français on en ferait des Américains.

Si les Anglais comprenaient leur devoir; s'ils étaient loyaux ils écouteraient leurs grands hommes comme Elgin et Pope qui prônaient l'établissement de colonies françaises le long de la frontière pour y établir un rempart de poitrines françaises en vue de protéger en ce pays le drapeau britannique. Mais comme sont étroits ils s'imaginent servir le pays en essayant de détruire la langue française. S'ils réussissaient ils en seraient les premières victimes. On ne peut pas détruire l'histoire.

Si quelqu'un doit partir d'ici nous ne partirons pas les premiers.

Je respecte le sentiment de ceux d'Ontario qui ne veulent au Canada qu'une religion — qu'ils commencent par détruire leurs 56 sectes! — et une langue. — Quant à une langue, oui! Que ce soit celle qui est supérieure: la nôtre.

(Suite à la 11ème page)

NATIONALISTES VENDUS

"—Les politiciens se sont vendus de tout temps", disait, l'autre jour, un liseur de journaux, au coin d'une rue, à deux de ses amis. "Je viens de lire un maître livre à ce propos. Ainsi, les hommes publics, au temps d'Aristide le Juste, se vendaient pour une poignée de monnaie... et expatriaient déjà les vrais patriotes, comme, de nos jours, on les empêche de parler. Du temps de Cicéron, les hommes publics pillaient, se vendaient, s'achetaient et se livraient. A ce métier, ils s'enrichissaient tellement que l'Etat dut sévir. Et l'un des plaidoyers les plus notables de Cicéron fut afin de sauver un de ces bandits de la vindicte du peuple. Depuis, hélas! depuis, les méthodes de vente, d'achat et de livraison de nos hommes publics se sont perfectionnées, le commerce a ses spécialistes et ses grands négociants. Dans tous les pays du monde, dit mon auteur, les politiciens se vendent et se revendent. Ici même...

—Allons, tu ne vas pas nous faire un sermon sur la pureté électorale"? dit l'un de ses auditeurs...

—Non pas. Mais il est établi que des bleus et des rouges se sont déjà vendus, qui pour une faveur, qui pour une autre. Et, les scandales politiques ne manquent pas dans notre vie publique...

—"Assez. Tu vas trop loin. Il n'y a pas que les rouges et les bleus qui se vendent. Il y a aussi......

—"Je sais ce que tu veux dire. Tu prétends, toi, anti-nationaliste, que les nationalistes se vendent ?

—C'est bien ça.

—Mon vieux, j'admets ce que tu dis. Il y en a un qui se vend. Tous les dimanches matins, au coin des rues, il s'offre, à quinze ou vingt mille personnes, pour deux sous. Toutes l'achètent. Sais-tu comment il se nomme? Le Nationaliste ! Il a de l'esprit, de la verve, du piquant, il est honnête, et bien qu'il se vende, il n'en a pas honte, car il se vend légitimement.

—C'est de lui que je voulais parler.

—Alors, tu as raison. Tous les Nationalistes se vendent. Attends à dimanche midi pour acheter le tien. Tu n'en trouveras plus. Ne le manque pas, demain. C'est son numéro de Noël, avec des poésies, des contes canadiens, un article de Labrosse sur la conspiration papiste du Québec, — oui, mon vieux, nous conspirons pour Rome et tu ne le savais pas! — une chronique théâtrale, de Barbeau, et des colonnes d'échos, de faits-divers, une causerie du dimanche de Bilodeau, toutes les dernières nouvelles.

—Tout de même, deux sous pour un Nationaliste, c'est ce qui s'appelle en acheter un pour rien.

—"Il y a un tas de gens qui paient les politiciens plus cher que ça et qui font une bien mauvaise opération", conclut l'homme pratique, coulissier à ses heures, et surtout pessimiste.

L'INCENDIE DE L'ACADEMIE LASALLE

Tout Maisonneuve est en émoi maintenant que l'on espère trouver l'origine probable de l'incendie qui rasait, la semaine dernière, la magnifique Académie LaSalle, rue Letourneux.

La police, aussi bien que les Frères, croient au crime d'un dangereux incendiaire, et le chef Marchessault a cru bon de mettre sous arrêt, en attendant l'enquête à la Commission des Incendies, Adélard Carrière, 32 ans, cuisinier à la maison des Frères des Ecoles Chrétiennes.

M. Marchessault en est venu à cette décision à la suite de deux nouveaux incendies, jeudi soir, et hier matin, allumés chez les Frères, et heureusement éteints avant que les flammes puissent causer de sérieux dégâts.

Ces deux incendies, à 4 heures d'intervalle, le premier dans le bureau du Frère Directeur, à 11 heures du soir, et le deuxième, dans un corridor conduisant à la chapelle, à 3 heures, le lendemain matin, éveillèrent les soupçons du chef qui, ès avoir demandé l'avis du supérieur, opéra l'arrestation de Carrière.

Au feu d'hier matin, quatre religieux auraient péri asphyxiés sans le secours des pompiers qui les décendirent du dortoir au moyen d'échelles.

M. le coroner McMahon, aussi commissaire des incendies pour la banlieue de Montréal, présidera à cette enquête, laquelle ne manquera pas d'intéresser nos populations.

ORDINATIONS

A six heures et demie, ce matin, à la cathédrale, plusieurs ecclésiastiques ont été ordonnés prêtres par S. G. Mgr l'Archevêque. Plusieurs clercs du grand séminaire ont aussi été élevés au diaconat et au sous-diaconat.

HALIFAX S'ASSURE

Halifax, 19. — La ville d'Halifax vient de s'assurer pour la somme de $1,500,000 contre tout bombardement. C'est la Compagnie Lloyd qui est l'assureur, au taux de 50 pour cent, par six mois.

LA GUERRE

LE SENTIMENT SEPARATISTE S'AFFIRME EN HONGRIE

Le premier ministre hongrois est réprimandé par l'empereur pour avoir déclaré que la Hongrie verrait à protéger son territoire indépendamment des dispositions prises par l'état-major général.

Londres, 19.—Le " Morning Post " publie la lettre suivante de Budapest reçue par un correspondant d'un journal hongrois à Londres :

" Je tiens de source officielle que toute l'armée austro-autrichienne du sud (Serbie) n'existe pratiquement plus. De fait, dans le cours des combats d'avant-garde et de la fuite, nous avons perdu plus de 60,000 hommes et environ 35,000 de nos soldats ont été capturés, et nous avons abandonné plus de canons, de provisions et de munitions que les Serbes l'ont fait durant toute la guerre. On établit des canons à Semlin et à Semendria pour enrayer l'invasion serbe. On redoutait ici une invasion serbe à l'égal d'une invasion de Zoulous. Imaginez-vous la stupéfaction du peuple quand il se rendit compte que cette invasion est non seulement impossible, mais probable.

Je pense que le général Potiorek devra répondre de sa conduite devant une cour martiale. Les journaux viennois le tiennent responsable de la défaite, car il a consenti à ce qu'on enlève le retrait de 3 corps d'armée, et il aurait dû savoir que privé de ces troupes, il ne pouvait faire tête aux Serbes. Un journaliste m'a confié qu'à la réception de la nouvelle, l'empereur devint blanc comme un mort et pleura. Plus tard, il eut une entrevue avec le ministre de la guerre, et c'est par ses instructions, dit-on, que Potiorek comparaîtra en cour martiale. Le bruit se répandit à Vienne que l'empereur était furieux et le peuple fit une manifestation aux cris de vive l'empereur, et à bas Potiorek. En dehors de ces manifestations tous les jours à Budapest, à Prague elles présentent presque le caractère d'émeutes.

Pour ce qui est de l'aspect politique de la question, au dernier jour de la session, le comte Tisza, le premier ministre, en réponse à une question posée au sujet de l'invasion russe, déclara au parlement, en raccourci, que l'invasion de la Hongrie affectait les peuples et les armées alliés, mais que dans le cas où l'état-major général ne se rendrait pas compte de l'importance de la question, il appartenait à la Hongrie indépendante de trouver les moyens de concentrer ses fils combattant à l'étranger, pour défendre le pays.

Le lendemain, l'empereur le fit venir à Vienne, et lui fit part, dit-on, de son profond mécontentement, mais il refusa d'accepter sa démission. Jamais on n'entendit pareils applaudissements, jamais on n'a ouï des acclamations plus assourdissantes que celles qui accueillirent les paroles du premier ministre en Chambre, paroles plus haut citées. Les membres de l'opposition, dont l'un tira 3 balles sur le premier ministre, il y a un an, poussèrent des acclamations pendant 10 minutes. L'enthousiasme fut plus délirant que lors de la déclaration de guerre.

L'attitude du comte Tisza a connu lieu à la rédaction d'une manifeste. Tous les membres du comité national, les comtes Karolyi et Battany compris, ont signé un document, dans lequel ils demandent au peuple de se tenir prêt à défendre nos frontières dans le cas où les autorités ignoreraient les désirs du peuple hongrois.

Le premier ministre a refusé d'apposer sa signature, mais il a promis aux signataires de faciliter la distribution du manifeste et de l'afficher par tout le pays."

LE NOUVEAU KHEDIVE D'EGYPTE

Londres, 19. — On annonce officiellement que le prince Hussein Kemal a été nommé pour succéder au Khédive d'Egypte, Abbas Hilmi. Le prince Hussein Kemal prendra le titre de Sultan.

Le prince Hussein est l'oncle d'Abbas Hilmi, l'ancien Khédive. Le gouvernement français a reconnu le protectorat anglais en ce pays ou la France possédait autrefois de si grands intérêts et, en retour, le gouvernement anglais a averti la France qu'il adhérait au traité franco-marocain de 1912.

Dans une lettre adressée au prince Hussein, à l'occasion de sa nomination, le Haut-Commissaire anglais d'Egypte, Milne Cheetham, raconte en détail les tentatives de l'Angleterre pour éviter la guerre avec la Turquie et qui échouèrent à cause des agissements du parti militaire et du cabinet ottoman.

M. Cheetham déclare qu'il est tout-à-fait évident qu'Abbas Hilmi a uni son sort à celui des ennemis de la Grande-Bretagne, avec ce résultat que les droits sur l'Exécutif égyptien possédés autrefois par le Sultan de Turquie et l'ancien Khédive sont forfaits.

En invitant le prince Hussein à accepter le poste de prince de la famille de Méhémet Ali et d'être élevé à la dignité de Khédive avec le titre et l'apparat de Sultan d'Egypte, M. Cheetham dit que la Grande-Bretagne accepte toutes les charges qui dériveront de la dépense des territoires soumis au nouveau Sultan, que tous les sujets égyptiens auront droit à la protection de la Grande-Bretagne, qu'avec la disparition de la suzeraineté Ottomane, les obstacles créés par les firmans Ottomans quant au nombre et à la réorganisation des troupes égyptiennes seront écartés, que les relations avec les puissances étrangères seront présidées par un représentant anglais, au Caire, et que les croyances religieuses des sujets égyptiens seront scrupuleusement respectées.

Comme suite à sa lettre, le commissaire dans un communiqué, hier soir, dit qu'en déclarant l'Egypte soustraite au pouvoir de Constantinople, la Grande-Bretagne ne veut aucunement attenter aux droits du califat ou toute mesure pour fortifier ou améliorer les institutions mahométanes avec l'appui du gouvernement anglais. En prenant plus que, après la guerre, les traités seront révisés, et, en autant que le permettront les lumières de l'opinion publique, les sujets égyptiens auront leur part dans le gouvernement.

"Abbas Hilmi est arrivé à Vienne, hier," disent des dépêches reçues à Londres.

POUR NOS "BLESSES" D'ONTARIO

Un immense mouvement de sympathie s'est développé sur notre pays depuis qu'une guerre affreuse a désorganisé le travail, désagrégé les familles et entraîné à la frontière des millions de combattants. Sensibles à toutes les misères, et fidèles à tous les devoirs du coeur, les Canadiens-français se sont adonnés avec ardeur aux oeuvres les plus variées.

On se gardera bien d'oublier que l'âme de la race éprouve aussi chez nous ses angoisses et ses deuils. L'invasion des écoles françaises de l'Ontario a forcé les nôtres d'organiser la résistance nationale; c'est à la province de Québec qu'il appartient de refaire les forces qui s'épuisent aux avant-postes.

Un appel de secours est lancé. Que tous les bons patriotes y répondent sans délai en assistant nombreux à la conférence Belcourt de lundi prochain. Toutes les recettes sont pour nos "blessés" de l'Ontario. M. le sénateur Belcourt fera un exposé complet de la question scolaire ontarienne, M. le sénateur Landry, président du Sénat, apportera au mouvement son adhésion explicite et l'appui de sa parole autorisée. On applaudira de plus M. A. T. Charron, président de l'Association d'Education d'Ontario et M. le Dr Baril, président général de l'A. C. J. C. Un joli programme musical sera exécuté par M. Albert Chamberland, par M. le Dr Louis Verschelden et par l'orchestre Boucher.

Les billets sont en vente à 50c et à 35c, chez Granger Frères, rue Notre-Dame; Ed. Archambault, rue Sainte-Catherine Est, et Langevin et L'Archevêque, 8 rue Notre-Dame. Il reste aussi quelques loges à louer.

Où Acheter Demain

(Enregistré conformément à la loi du Parlement du Canada, par L.-P. Deslongchamps, au Ministère de l'Agriculture)

Vallières Limitée
Angle Sainte-Catherine et Montcalm

$3.00 pour $1.95

25 douz. de Belles Portières en Damas, couleur rouge, vert ainsi que rouge et vert. Valant $3.00 la paire, pour **$1.95**

Centres de tables en battenberg avec broderie de 54 pouces de diamètre. Valeur de $2.50 et $3.00. Pour **$1.19**

TABLE ET CHAISE POUR "TELEPHONE"

Ces deux articles sont faits en chêne doré, fumé et en acajou. La table est garnie d'un support mobile, pour recevoir le téléphone. Le dessus de la table est de grandeur convenable pour prendre des notes. La table et la chaise au prix spécial de **$8.40**

Leroux, Daigneault & Brault Limitée

Tél. Est 7330-7331-637-39 SAINTE-CATHERINE-EST, angle Beaudry, MONTREAL

TEL. EST 4510
Dupuis Frères
Le Magasin du Peuple
447 SAINTE-CATHERINE EST

MAINTENANT EN VENTE

Le dernier tableau de Massicotte : La quête de l'Enfant Jésus, un beau dessin de 14 pouces par 17 pouces, uni et genre photographie, collé sur un beau papier Bristol, au prix de... **50c**
Nous avons aussi trois autres tableaux : Le Mardi-Gras, Le Réveillon, La Bénédiction. Prix de chacun... **50c**

LA MAISON NORMANDIN Incorporée
MAGASIN A RAYONS
Nos 171 à 175 rue Notre-Dame Est

CARRES DE TAPIS RUGS A REDUCTIONS

Carrés de tapis en tapestry, nouveau dessins, très jolies couleurs, grandeurs 2 1-2 x 3 et 3 1-2 x 3 verges. Qualités de $10.00 et $14.00 pour $7.49 et $9.69
Tapis de Table en brocatelle, rouges et verts, grandeur 8-4 carré. Régulier $1.75 pour... $1.24
SPECIAL — Blouses en linon blanc, devant et manches en broderie, régulier $1.00 pour... 39c

PARDESSUS D'HIVER
TOUT LAINE ET DOUBLES EN SATIN
Valeur de $30. pour **$16.50**
NOUVEAUTES POUR HOMMES
S. A. de LORIMIER
34 rue Notre-Dame Ouest

UNE FESSEE AU PAPA DE "MARIE CALUMET"

(Spécial au "Devoir")

Ottawa, 19. — Les directeurs de l'Institut Canadien-français n'ont pas voulu laisser passer, sans protestation, les paroles que son ex-président, Rodolphe Girard, auteur de la fameuse "Marie Calumet", faisait publier dans le "Citizen" d'Ottawa et le "Mail" de Montréal, lançant de la boue, non pas seulement à M. Bourassa, mais à toutes les personnes qui voulaient l'entendre.

Voici la résolution adoptée par les directeurs de l'Institut à une assemblée tenue hier soir:

"Afin de dégager la responsabilité de l'Institut Canadien-français, il est résolu que l'on demande aux journaux de dire au public que l'Institut réprouve les paroles prononcées par M. R. Girard, en présence d'un représentant du "Citizen". En plus l'Institut déclare que M. Girard n'était nullement autorisé à se prononcer sur l'incident Bourassa, et enfin que M. Girard ne représente pas l'opinion des Canadiens-français.

"(Signé) O. CAMPEAU,
"Secrétaire."

Le "Droit" en rapportant ce fait dit:

"Au bureau du "Droit" hier matin, nous avons reçu un nombre considérable de messages téléphoniques protestant contre les idées émises par M. Girard; des dames tiennent surtout à dire qu'elles protestent contre la prétention qu'a M. Girard d'être un représentant de la race; quelques dames disent même que si c'était le cas, elles seraient forcées de se mettre prussiennes."

LA BANQUE ROYALE

Nos lecteurs trouveront dans une autre colonne le rapport complet de la Banque Royale du Canada, pour l'exercice financier terminé le 30 novembre dernier.

Ce qui a été dit dans plusieurs cas pourrait être répété ici, à savoir que les efforts de la direction de la Banque ont constamment tendu à maintenir et à consolider les assises de cet institution, sacrifiant plutôt à la sécurité et à l'accroissement de l'encaisse métallique. L'actif liquide de la Banque Royale représente maintenant à 71 millions $244,677, ce qui équivaut à 46.16 p. c. du passif dû au public.

VOL AUDACIEUX

Des voleurs ont brisé la glace de la vitrine au magasin de fourrures Levesque et Rinfret, 590 Sainte Catherine ouest, vers 6 hrs. ce matin, et se sont emparés de deux manteaux en mouton de Perse. Aucun agent de police ne se trouvait dans les environs et les voleurs ont pu fuir à l'aise. Ce sont les agents de la "Dominion Burglary Guarantee Alarm System" qui furent les premiers avertis de ce vol par leur système d'alarme. Lorsqu'ils arrivèrent sur les lieux cependant les voleurs étaient déjà loin. La glace a été brisée à l'aide d'une brique enveloppée dans une pièce de drap.

UNION CATHOLIQUE

Les membres de l'Union Catholique sont cordialement invités à assister à l'assemblée régulière, dimanche prochain à la salle Gesu. M. le docteur Arthur Saint-Pierre, président, donnera une causerie sur "Les bienfaits et les merveilles de la chirurgie moderne."

DECES

SIMARD — A Montréal, le 18 décembre 1914, à l'âge de 66 ans et 10 mois, est décédée Madame N. C. Simard, née Augustine Rousil.

Les funérailles auront lieu lundi, le 21 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de son gendre, M. Joseph Huberdeau, No 239 avenue Decelles, à 9 heures a.m. pour l'église de la Côte des Neiges, où le service sera célébré, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TURCOTTE — A l'hospice Auclair, le 17 décembre, à l'âge de 72 ans, est décédée Madame Marie-Alphonsine Rapin, épouse de feu F. D. O. Turcotte, autrefois de Vaudreuil.

Le convoi funèbre partira de la demeure de son gendre, M. Joseph Saucier, 475 rue Saint-Denis, le lundi, 21 courant, à 8 heures, pour se rendre à la gare Windsor pour le train de 9 heures, pour Vaudreuil, où le service sera célébré. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECES A MONTREAL

BOUFFARD, Avila, 3 mois, enfant de Clément Bouffard, charretier, rue Fayette, 17.
CHAMPAGNE, Aurèle Caron, 39 ans, épouse de Jos. Champagne, peintre, rue Wolfe, 543.
DESBOIS, Yvette, 9 ans, enfant de Louis Desbois, avocat, avenue du Parc, 1958.
DUFRESNE, Emilienne Dufresne, 17 ans, fille d'Emilien Dufresne, rue Jeanne d'Arc, 80.
IZA, Rosalie Arnau, 59 ans, femme de Michel Iza, voilier, rue Garnier, 125.
LATOUR, Andrée, 2 mois, enfant de Georges Latour, wattman, rue de Gaspé, 836.
PAYENNEVILLE, Denis Tony, 44 ans, menuisier, avenue du Parc, 2272.
PRENOVEAU, Raymond, 6 mois, enfant de Pierre Prénoveau, voiturier, rue Resther, 1.
SIMARD, Augustine Rousil, 66 ans, femme de Charles Narcisse Simard, bourgeois, avenue Decelles, 239.

DIMANCHE, Achetez le NATIONALISTE!